



Communiqué de presse
Le 17 juin 2019

Investissements d'Avenir : Lancement du 1^{er} appel à projets « PSPC-Régions »

Dans le cadre du lancement d'une nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité (2019 – 2022), l'Etat souhaite poursuivre une politique active de cofinancement des projets de recherche et développement collaboratifs, en association étroite avec les Régions, qui cofinancent les projets retenus.

Après 25 appels à projets déjà menés conjointement par l'Etat et les Régions, le lancement de la phase IV des pôles de compétitivité est l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique via la création du PSPC-Régions, au sein du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) permet à la France de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation pour garantir la pérennité du tissu industriel et répondre aux besoins du marché tout en favorisant la transition écologique et énergétique.

Dans le cadre de collaborations structurées autour de projets d'innovation de rupture ambitieux, les projets PSPC-Régions attendus sont conduits par un consortium qui rassemble des entreprises et des partenaires académiques. Ils correspondent à des assiettes de travaux d'un montant compris entre 1 et 4 millions d'euros.

Les retombées économiques attendues des projets et la structuration induite de filières doivent concerner toutes les entreprises et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Opéré par Bpifrance, l'appel à projets PSPC-Régions N°1 est ouvert jusqu'au 11 septembre 2019.

Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances récupérables. Les Collectivités territoriales financeront les projets selon des modalités qui leur sont propres.

Pour en savoir plus sur l'appel à projets PSPC-Régions n°1 :

<http://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-PSPC>

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire.

Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir



À propos de Régions de France

Régions de France a été créée en décembre 1998 pour répondre au besoin de concertation étroite ressenti par les Présidents de Conseil Régional, les élus et leurs services. Ils ont souhaité mettre en commun les expériences vécues dans les Régions.

Régions de France regroupe 19 membres (12 Régions métropolitaines et 7 collectivités d'Outre-Mer) et remplit quatre fonctions principales :

- Régions de France est **l'institution qui représente les Régions** et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;
- Régions de France **promeut le fait régional** auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;
- Régions de France **organise la concertation** et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;
- Régions de France est **le centre de ressources** pour les élus régionaux et leurs services.

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos des pôles de compétitivité

Pour en savoir plus sur les pôles de compétitivité : <https://competitivite.gouv.fr>

Contacts presse :

- Secrétariat général pour l'investissement : Alexis Plé / Naomi Peres - presse.sgpi@pm.gouv.fr
- Régions de France : Alexandrine Salvi – asalvi@regions-france.org – 06 43 60 37 53
[@Regionsdefrance](https://www.regionsdefrance.fr)
- Bpifrance : Christophe Menger – christophe.menger@bpifrance.fr - 01 41 79 95 12